

Inauguration de la Cité du Végétal à Valréas

Dans le cadre de sa politique de soutien au développement économique, le Conseil départemental s'est fixé l'objectif de conforter le tissu économique présent sur son territoire et de dynamiser l'implantation de nouvelles entreprises.

Publié le 06 février 2017

Une Cité du Végétal à Valréas...

Après plus de deux années de travaux pour réhabiliter 7 800 m² de friche industrielle (7000 m² sur le site TIROCLAS et 800 m² des anciens abattoirs) est née « la Cité du Végétal », à Valréas. Il s'agit d'une pépinière d'entreprises dédiée à la valorisation du végétal, soutenue par le Département de Vaucluse et par la Communauté de Communes Enclaves des Papes-Pays de Grignan (CCEPPG).

La Cité du Végétal offre aux différentes entreprises de la filière du végétal, de l'agroalimentaire, de la santé, du bien-être et de la cosmétologie, la possibilité de s'installer collectivement sur un même site d'activités. Elle se compose de 5 400m² dédiés à l'installation d'entreprises en création (pépinière) ou en développement (hôtel d'entreprises).

A leur côté, se trouvent :

- Une plate-forme technologique mutualisée, portée par le laboratoire GREEN de l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse et gérée par l'association « Plate-forme d'Eco Extraction de Valréas » (P.E.E.V.). Elle met en oeuvre différents process d'éco-extraction (micro-ondes, ultrasons, flash détente...),
- **Une zone de 10 hectares de production en plantes aromatiques et médicinales certifiées** en agriculture biologique (Ecocert et Agence Bio).

Le Département accompagne ce projet. Il lui a attribué plusieurs subventions :

- **5 000 €** à la commune de Valréas pour la réalisation d'une étude de faisabilité économique et technique,
- **22 800 €** à la CCEPPG pour la réalisation d'une étude plus large sur le développement de la filière cosmétique,
- **200 000 €** pour la réhabilitation des locaux.

Zoom sur :

La plate-forme d'éco-extraction a également bénéficié d'un soutien départemental significatif :

- 80 000 € pour l'étude de préfiguration
- 30 000 € pour la phase de démarrage
- 50 000 € pour la poursuite de développement du projet

La pépinière d'entreprises a fait l'objet d'une labellisation « Ecoparc Vaucluse »

Le Département a créé un dispositif d'accompagnement des communes et des EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) dans leurs projets de parcs et de quartiers d'activités économiques. Elle se fonde sur une charte de qualité Ecoparc Vaucluse.

Celle-ci préconise la mise en place de démarches d'aménagement durable, respectueuses de l'environnement et du cadre de vie des Vauclusiens. Le respect de cette Charte permet d'accéder à la labellisation du site comme Ecoparc Vaucluse.

La Cité du Végétal a obtenu la labellisation concrétisant ainsi la réflexion menée sur l'insertion du bâtiment dans son environnement (aménagement paysager), immédiat et jusqu'au centre-ville de Valréas.



DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

Rue Viala - CS 60516
84909 Avignon Cedex 09